

Charte des bibliothèques et musées de l'Université PSL

Les bibliothèques et musées des établissements composants, membres associés et établissements partenaires de l'Université PSL forment un réseau, dont les activités mutualisées sont coordonnées par un service mutualisé support de la documentation et de la diffusion des savoirs. Ce service gère le portail PSL Explore, porte d'entrée dans les collections documentaires et patrimoniales des établissements, qui donne accès au Catalogue PSL (6 millions de notices) et à un bouquet de ressources électroniques mutualisées. Site de diffusion des savoirs et de la recherche de PSL, PSL Explore met également à disposition de tous les publics un ensemble de collections patrimoniales remarquables dans une bibliothèque numérique dédiée.

Accès aux bibliothèques et musées de PSL

Les bibliothèques et musées de l'Université PSL et leurs collections documentaires et patrimoniales sont accessibles à tous les membres de l'Université PSL.

Cette inscription vaut acceptation du règlement intérieur de la bibliothèque (règles d'accès et de comportement, de consultation, de reproduction etc.), de la charte informatique de l'établissement, du règlement intérieur de PSL.

Consultation sur place

L'inscription dans une bibliothèque de l'Université PSL donne accès à l'ensemble des collections quels qu'en soient le type et le support (sauf restrictions liées à la fragilité ou à la confidentialité des documents), et à l'ensemble des ressources électroniques de la bibliothèque elle-même et du bouquet mutualisé de PSL.

Consultation à distance

La consultation à distance des ressources électroniques ne faisant pas partie du bouquet mutualisé au sein de PSL est conditionnée par les accords liant chaque bibliothèque aux éditeurs, et nécessite une

